

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE SAINT GAUDENS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE MONTAUBAN DE LUCHON
N° 18-2017**

SEANCE DU 16 Août 2017

**Nombre de membres :
11
En exercice : 11
Délibérant : 8**

L'an deux mille dix-sept et le seize Août, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Jean SICART, Maire

PRESENTS : Mrs Claude CAU, Mme Isabelle AUFRERE, Mr Jean Pierre TALAZAC, Mr Louis DESCAZAUX, Mr Pierre CASSE, Mme Nadine GRAND.

PROCURATION(S): Mr Laurent GAYS à Mme Nadine GRAND.

ABSENTS EXCUSES: Mr Sébastien REY, Mr Laurent GAYS, Mme Maryse OUSSET.

SECRETAIRE DE SEANCE : En vertu de l'article 2121-15 du C.G.C.T : Mme Nadine GRAND.

OBJET : DELIBERATION RELATIVE AUX NOMS DES RUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la numérotation des rues du village par les services de la Poste il convient de mettre à jour le nom des rues de la commune en y intégrant les rues nouvellement nommées :

Numéro	Appellation
1	Avenue du Bois Chantant
2	Impasse du stade
3	Chemin de Piqué
4	Rue du Sauvegarde
5	Impasse Dasque
6	Route de Bonnegarde
7	Chemin du Vallon
8	Chemin de Couloumic
9	Rue Sous Baylo
10	Chemin de Sarraillé
11	Chemin de la Mouline
12	Route de Subercarrère
13	Impasse de Camp Loung
14	Chemin de Subré-Carrère
15	Chemin de la Pradette
16	Rue du Sescas
17	Chemin du Cansech
18	Rue de Pradetto
19	Rue du Gourg
20	Chemin de Frontès
21	Impasse du Cloutas

22	Rue du Moulin
23	Place de la fontaine
24	Rue du Tailleur
25	Rue de Paoulet
26	Les Espardiés
27	Le Bié
28	Rue du Caillaouris
29	Rue du Pont de Martin
30	Le Biétoun
31	Rue de Sainte Christine
32	Rue du Gourgot
33	Impasse du Caoup
34	Rue des Cascades
35	Le Carrech
36	Place du Chataignier
37	Rue du Lavoir
38	Rue de Langlade
39	Place des Grumes
40	Rue des Charmilles
41	Rue Cargue
42	Chemin de Trémounic
43	Cours de la Castagnère
44	Cours Lapeyrousse
45	Chemin du laouet

Le Conseil Municipal délibère et prend acte du tableau actualisé concernant le nom des rues de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Jean SICART

Reçu en Sous-Préfecture
Le 07 septembre 2017